

Lille, le 19 février 2020

Communiqué de presse

LES ACTEURS AGISSENT POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES HAUTS-DE-FRANCE



Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a participé mardi 18 février, au ministère de la transition écologique et solidaire, à une réunion de travail associant plusieurs parlementaires et élus locaux, parmi lesquels le président de la Région Hauts-de-France, pour évoquer les modalités d'un développement plus harmonieux et d'une répartition plus homogène de l'éolien.

Plusieurs mesures ont été discutées de façon constructive par les participants, avec l'objectif de poursuivre le déploiement de cette énergie renouvelable là où sa production paraît pertinente et possible, tout en prenant en compte la saturation en mâts éoliens déjà atteinte dans certains secteurs, en particulier dans les Hauts-de-France.

Ainsi, les préfets devront veiller tout particulièrement à la qualité de l'intégration paysagère des projets qui leur seront soumis pour autorisation, à la protection du patrimoine et à la prise en compte d'une éventuelle situation de saturation locale ; ils prendront d'ores et déjà en compte ces éléments dans l'instruction des projets de nouveaux mâts éoliens.

Par ailleurs, sous la coordination du préfet de région, les préfets de chaque département seront chargés d'élaborer une cartographie permettant d'identifier des zones encore propices au déploiement de nouveaux mâts éoliens, et de consacrer d'autres zones comme défavorables à leur implantation. Les Hauts-de-France, qui assurent aujourd'hui ¼ de la production éolienne nationale, vont engager ce travail de façon prioritaire et rapide, avec l'objectif de rendre publics les résultats de ces études pour l'été 2020.

Au-delà de l'éolien, les objectifs fixés par la loi pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 appellent, y compris dans les Hauts-de-France, le développement des autres types d'énergies renouvelables, tels que l'énergie solaire (notamment photovoltaïque) et la biomasse (en particulier la méthanisation).